

pour AJ **1 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		CHIRURGIEN													
Nature de l'activité (1)		146 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA					AT	✓		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)							DA								
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	253 499 100,55 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraies rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	1 394 0,55 %	
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 460 €)										AD	252 105 100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	2		
	6	Gains divers (5)										AF	4 175 1,66 %		
	7											AG	256 281 101,66 %		
	3	8	Achats (6)										BA	2 196 0,87 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 548,64)										BB	9 613 3,81 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	6 619 2,63 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	69 0,03 %	
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	601 0,24 %	
	13		Autres impôts										BS	2 378 0,94 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	10 436 4,14 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 908 3,53 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	5 337	BG	17 555 6,96 %
	17	Entretien et réparations										1 055 0,42 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire										1 118 0,44 %			
	19	Petit outillage (11)										720 0,29 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										93 0,04 %			
	21	Honoraies ne constituant pas les rétrocessions (11)										3 307 1,31 %	Total : Transport et déplacements		
	22	Primes d'assurances										7 366 2,92 %			
	23	Frais de véhicules (12)										3 441 1,36 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...											
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										1 308 0,52 %				
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	30 160					Total : Frais divers de gestion		35 075 13,91 %	
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	4 671	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU	244				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					1 601 0,64 %									
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					2 085 0,83 %									
28	Frais d'actes et de contentieux					28 0,01 %									
29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	890 0,35 %									
30	Autres frais divers de gestion					2 890 1,15 %									
31	Frais financiers (14)										BN	266 0,11 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	37 0,01 %			
33											BR	119 658 47,46 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CHIRURGIEN

N° SIRET

146 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	136 623	54,19 %		
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	93	0,04 %		
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	627	0,25 %		
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	22	0,01 %		
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	137 364	54,49 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF				
	40	Frais d'établissement (19)					CG	6			
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 707	0,68 %		
	42	Moins-value à court terme					CK	5			
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	987	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	5 530	2,19 %
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 498	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	689			
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	91	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 016			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	592	0,23 %		
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	7 841	3,11 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	129 524	51,38 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	1 180		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		340	
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ			
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :				Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)		Type (1)	(2)			Type de carburant (3)					
		T		X				9 854			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	